

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-kine@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

HYDROTHÉRAPIE			
Ancien Code	PAKN3B78KIN	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CAKB3780		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sylvie MAIRLOT (mairlots@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'Hydrothérapie fait partie des plus anciennes techniques de soins que ce soit d'un point de vue thérapeutique ou du bien-être. En tant que kinésithérapeute, la pratique de l'hydrothérapie (ou hydro-kinésithérapie) est assez fréquente dans les centres de révalidation. En connaître les différents principes et savoir comment intégrer cette pratique thérapeutique à la prise en charge globale du patient peut se révéler un atout pour le kinésithérapeute. A travers cette activité d'apprentissage, l'étudiant abordera les différents principes de base utilisés dans la pratique de l'hydrokinésithérapie, les précautions à prendre lors de la prise en charge des patients et différentes techniques spécifiques à la prise en charge de nombreuses pathologies rencontrées dans le cadre de leur pratique professionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel

Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**

- 4.1 Identifier la situation
- 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
- 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable de comprendre et maîtriser les notions de base de l'Hydrothérapie et de l'hydro-kinésithérapie sur lesquels reposent les principes de traitement ; de connaître et comprendre les principes de programmation et de progression d'un traitement en hydrothérapie, de connaître les indications et contre-indications de l'hydrokinésithérapie selon diverses pathologies et de pouvoir appliquer ces différents concepts à divers cas cliniques de façon raisonnée.

Cette activité contribue au développement des capacités et compétences suivantes :

1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité

- 1.4 Construire son projet professionnel
4. Concevoir des projets professionnels complexes
- 4.1. Identifier la situation
- 4.2. Collecter l'ensemble des informations existantes
- 4.4. Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- 4.6. Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN3B78KINA Hydrothérapie

16 h / 2 C

Contenu

En théorie :

1. Introduction à l'hydrothérapie, l'hydrokinésithérapie
2. Hydrologie, l'eau: propriétés physiques (Acrhimède, P° hydrostatique, P° hydrodynamique, turbulences, tension de surface, miroitement, réfraction), effets thermiques, propriétés chimiques
3. Hydrothérapie, Hydro-kinésithérapie (hydroK) : introduction, infrastructures, matériel, infections en milieu aquatique, contre-indications.
4. L'exercice en piscine, principes de prise en charge globale : bilans, positions, travail individuel/groupe, déroulement type d'une séance
5. HydroK et diverses pathologies :
 - Rhumatologie (raideurs articulaires, lésions arthrosiques telles la gonarthrose et coxarthrose, rhumatisme inflammatoire, spondylarthrite, ostéoporose, algodystrophie et ostéonécrose, lombalgie chronique et fibromyalgie...)
 - Ortho-traumatologie (Rachis, MI, MS)
 - Obstétrique (pré et post-natale)
 - Cardio-respiratoire (Insuffisants coronariens, coronariens, mucoviscidose, BPCO, Asthme)
 - Neurologie (Guillain-Barré, séquelles de polio, Atteintes du SNC : para-tétra et hémiplegie, cas traumatiques, IMC, SEP, Parkinson, P. Cérébelleux, ... Approche des concepts Halliwick, Bad Ragaz Ring Method.
 - Gériatrie
 - Dermatologie (Grands brûlés)
 - Pathologies métabolique
 - Psychiatrie
 - Pédiatrie
5. Pour info : Approche du Thermalisme, de la thalassothérapie et de la climatologie

Lors du TP en piscine : réalisation en groupes, d'exercices spécifiques à créer pour divers cas cliniques proposés liés à une des pathologies abordées au cours théorique.

Démarches d'apprentissage

Cours théorique dispensé via Power Points.

- Ce cours théorique est la base d'un travail de groupe amenant à la réflexion, la création et la réalisation filmée de plusieurs exercices évolutifs appropriés à divers cas cliniques abordés en hydrokinésithérapie et transversalement dans le cursus.
- Les étudiants vont ainsi s'approprier la matière et se mouiller (au sens propre et figuré) pour ressentir les exercices, les contraintes et effets et imaginer et créer une évolution/progression possible de ceux-ci spécifiques aux pathologies proposées.
- Lors de la séance en piscine programmée, les étudiants seront amenés à élaborer un traitement approprié avec des exercices ciblés en fonction d'un cas clinique précis lié à une pathologie spécifique. Chaque exercice devra proposer une évolution en considérant l'eau comme aide, puis soutien et enfin comme résistance au mouvement du patient. Les étudiants se filmeront lors de la réalisation de ces exercices.
- Une présentation des exercices sera réalisée et partagée - vidéo à l'appui - à l'ensemble de la classe lors des derniers cours théoriques. Lors de cette présentation, les étudiants seront également amenés à citer les effets physiques utilisés vus en théorie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

- Annales de kinésithérapie, Exercices de kinébalnéothérapie pour le genou, 1995 , revue 3, p 449-459
- Catteau R., Garrof G. (1989), L'enseignement de la natation.
- Dubois, O., Boulangé, M., & Lôo, H. (2000). Thermalisme, hydrothérapie et psychiatrie. Elsevier Masson.
- Hérisson, C., & Badelon, B. F. (1987b). Hydrothérapie et kinébalnéothérapie.
- Kemoun G., Watelain E., Carette P. (2006), Hydrokinésithérapie. EMC (Elsevier SAS, Paris), Kinésithérapie-Médecine physique-Réadaptation, 26-140-A-10.
- Laissard, G. (1983). L'eau pour votre santé : Manuel pratique d'hydrothérapie et de balnéothérapie. FeniXX.
- Lervernieux, Bastier, Bouchet (2001), La rééducation en piscine de la rachialgie, Cahiers rééducation réadaptation fonctionnelle, revue 3 et 8.
- Perreault, R. (2009). Les bienfaits de l'hydrothérapie : Comment les bains nordiques, les saunas et les spas peuvent fortifier votre organisme, préserver votre santé, favoriser votre guérison et purifier votre corps.
- Pons, G. (1994). GUIDE DE LA THALASSOTHERAPIE.
- Queneau, P., & Roques, C. (2018). La médecine thermique : Données scientifiques.
- Selby, A. (2001). Les bienfaits de l'eau : H2O : hydrothérapie, cures et autres plaisirs. [Montréal] : Éditions de l'Homme.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Mise à disposition:

- du Power-point du cours sur ConnectED
- des slides spécifiques aux pathologies abordées dans le cours utiles pour l'élaboration des exercices

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note globale attribuée est le résultat de la somme des pondérations suivantes :

- **20 % pour la pratique : présence obligatoire en piscine et lors de la présentation en classe**, la note reprend la **présence**, la **pertinence** et **justesse** des exercices selon le cas clinique proposé, **l'implication** dans la réflexion et la création d'exercices en piscine, ainsi que la **présentation** en classe claire et progressive de ces exercices. Lors de la présentation est également attendu le développement des effets physiques mis en jeu.

- Une fiche récapitulative écrite des exercices doit être fournie au professeur le jour de la présentation orale.
- De même, la vidéo reprenant les exercices du cas clinique qui sera présentée en classe sera fournie au professeur via un lien drive.

- **80% pour l'examen écrit en session** (théorie sous forme de vrai/faux généralisé)

En cas d'absence non justifiée à l'unique TP proposé en piscine et/ou lors de la présentation en classe (lequel consiste en la réflexion et réalisation en groupe des exercices pour évaluation), la note de 0 sera automatiquement attribuée (20% de la note finale) et reconduite pour la seconde session.

En seconde session, les 20% reprenant les exercices proposés en piscine ne sont pas récupérables. La note obtenue pour cette partie en 1ère session sera d'office reportée en seconde session. L'étudiant représentera donc en seconde session uniquement l'examen écrit valant 80% de la note globale.

Pondérations

--	--	--	--

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	20	Trv	20
Période d'évaluation			Exe	80	Exe	80

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Conformément au règlement spécifique, aucun report de note <10/20 ne sera accordé d'une session à l'autre.

Il est attendu que l'utilisation de l'IA soit mentionnée si tel est le cas pour la réalisation du TP - écrit ou/et oral.

Pour les inscriptions tardives, les modalités seront convenues par l'enseignant avec l'étudiant concerné qui sollicitera l'enseignant à ce sujet.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).